

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DU 173 - SG 151 - Groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94).- Augmentation des crédits initialement votés.

Mme Anne HIDALGO, M. Pierre MANSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'augmenter la participation de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94) ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e Commission et par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris augmentera sa participation d'un montant maximal de 20.000 € TTC à l'étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris exercice 2012, sous réserve de financement à hauteur de 20.000 €, rubrique 8249 chapitre 20, compte 2031, mission 90006-99, activité 180, individualisation 12V00092 DU du budget d'investissement de la Ville de Paris.